GROUPE	7	FONGICIDE

Fongicide Fontelis[MD]

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA LUZERNE, LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES, LES LÉGUMES-BULBES, LES LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS DE GENRE BRASSICA, LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES-FRUITS, LES LÉGUMES-FEUILLES, LES LÉGUMINEUSES, LES FRUITS À PÉPINS, LES LÉGUMES-RACINES, LES FRUITES À NOYAU, LES NOIX ET LES ARACHIDES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Penthiopyrade 200 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

No D'HOMOLOGATION 30331 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1L – 1,500L

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sensibilisant cutané potentiel
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange / chargement, l'application et pendant le nettoyage et la réparation.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.
- Ne pas appliquer par voie aérienne, sauf où indiqué au contraire.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles et aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant

ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne pas donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente**.**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures) pour la ligne d'urgence de DuPont

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit renferme un distillat de pétrole . Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	7	FONGICIDE

Fongicide Fontelis[MD]

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA LUZERNE, LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES, LES LÉGUMES-BULBES, LES LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS DE GENRE BRASSICA, LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES-FRUITS, LES LÉGUMES-FEUILLES, LES LÉGUMINEUSES, LES FRUITS À PÉPINS, LES LÉGUMES-RACINES, LES FRUITES À NOYAU, LES NOIX ET LES ARACHIDES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Penthiopyrade 200 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

No D'HOMOLOGATION 30331 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1 800 667-3925

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide Fontelis[MD] est un fongicide à large spectre qui est recommandé pour la suppression de maladies foliaires et au sol. Ce fongicide démontre un effet curatif et systématique local. Le Fongicide Fontelis[MD] doit être appliqué dans un programme qui inclut des applications protectives planifiées en rotation avec d'autres fongicides. Se référer au mode d'emploi de cette brochure pour les recommandations spécifiques aux cultures et maladies.

Le Fongicide Fontelis[MD] peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne, sauf où indiqué au contraire, s'assurer d'utiliser un volume d'eau suffisant pour bien recouvrir les plantes. Le volume minimum pour l'application aérienne est 40 L/ha et le volume minimum pour l'application terrestre est 110 L/ha.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR AGRICOLE: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au dessus des cultures ou du sol.

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses vers l'extérieur en bout de rang et dans les rangs externes. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse16 km/h au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site de traitement du côté exposé au vent.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieur à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille fine tel que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons :

Aucune zone tampon **N'EST REQUISE** lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé, pulvérisateur inter-rangée recouvert,trempage du sol et incorporation au sol..

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, les cours d'eau, réservoirs et milieux humides).

Méthode d' Application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de	
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :	
			Moins de 1m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Brocoli, Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou-fleur, Chou cavalier, Chou frisé, Chou-rave, Haricot, Pois, Endive, Laitue, pommée et frisée, Épinard, d' arachides, Poireau, Oignon, bulbe, Céleri, Rhubarbe, Ail, Aubergine, Piment, Tomate, Cerise de terre, Bleuet nain, Canneberge, Fraise, Betterave potagère, Carotte, Radis, Rutabaga, Raifort, Navet, Concombre, Citrouille, Courge, la courgette, Melon, Persil, séché et Luzerne		4	2
Pulvérisateur pneumatique	Abricot, Cerise, Nectarine, Pêche, Prune, Pruneaux, Pomme, Pommette, Poire, Coing, Amande, Châtaigne, Aveline, Pacane, Noix de noyer noir et noix commune	Début de la croissance	15	4
		Fin de la croissance	5	2
Application par voie aérienne	Bleuet nain	Voilure fixe	50	5
		Voilure tournante	40	1
	Luzerne	Voilure fixe	25	1
		Voilure tournante	20	1

Pour les mélanges en réservoir, se référer aux étiquettes des autres produits et observer la plus grande (plus restrictive) zone tampon indiquée pour les produits impliqués dans le mélange et pulvériser les plus grosses gouttelettes (selon ASAE) indiquées sur les étiquettes de ces produits.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Luzerne

Peut être appliqué par voie aérienne

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Luzerne	**Pourriture sclérotique (Sclerotinia sclerotiorum)**	1,25 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la maladie exerce une pression élevé.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : **Luzerne**

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 3,5 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 14 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus , utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte..

Sous-groupe petits fruits de plantes naines
Peut être appliqué par voie aérienne, dans certains cas (voir les recommandations spécifiques aux cultures ci-dessous)

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Fraise, Raisin d'ours, Myrtille, Chicouté, Canneberge, Airelle rouge, Pain de perdrix	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)	1 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. Ne pas appliquer par voie aérienne
Bleuet nain	Répression de la cloque du pêcher: *(Monilinia vacciniicorymbosi)*	1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. Peut être appliqué par voie aérienne.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : **Sous-groupe petits fruits de plantes naines**

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5,25 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 0 jour
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Légumes-bulbes
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-bulbes Ciboulette, feuilles fraîches, Ciboulette chinoise, feuilles fraîches, Hémérocalle, bulbe, Hosta « Elegans », Fritillaire, Ail, bulbe, Ail d'Orient, bulbe, Ail rocambole, bulbe, Kurrat, Ail penché, Poireau, Ail des bois, Lis, Oignon, bulbe, Oignon vert Ciboule, feuilles, Oignon patate, bulbe, Oignon de Chine, bulbe, Rocambole, bulbilles, Échalote, bulbe et feuilles fraîches Variétés, et /ou hybrides de ces derniers.	Répression de la brûlure causée par Botrytis (*Botrytis* cinerea) et de la tache pourpre (*Alternaria porri*)	1,25 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et Continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand lorsque la pression de la maladie est élevée. .

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS Légumes-bulbes

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5,25 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 3 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica Brocoli; Brocoli de Chine; Rapini; Chou de Bruxelles; Chou pommé; Chou chinois (pak-choï); Chou chinois (pé-tsaï); Chou chinois (gaï-choï); Chou-fleur; Chou broccoli; Chou cavalier; Chou frisé; Chou-rave; Mizuna; Feuilles de moutarde; Moutarde épinard; Feuilles de colza	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)	1,25 à 2,25 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.
	Répression de la scléroténiose (*Sclerotinia* sclerotiorum.)	1,25 à 1,75 L/ha	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis[MD] avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5,25 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 0 jour.
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Cucurbitacées
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Cucurbitacées Courge cireuse; Pastèque à confire; Concombre (champ et en serre) ; Concombre des Antilles; Gourde comestible (compris la gourde hyotan et la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois): Momordique (Momordica spp., y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants) Melon véritable (y compris le cantaloup); Citrouille; Courge d'été; Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti; Pastèque	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)	1 à 1,5 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. .
	Oïdium (*Sphaerotheca fuliginea*, *Erysiphe cichoracearum*)	1,25 L/ha	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Cucurbitacées

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 4,9 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 1 jour.
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Légumes-fruits
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-fruits Aubergine; Cerise de terre (Physalis spp.); Pépino Piment (champ et en serre y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux); Tomatille Tomate (champ et en serre)	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*) Répression de la brûlure alténarienne (*Alternaria solani*)	1,25 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. .

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-fruits

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5,25 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 0 jour.
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Légumes-feuilles
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-feuilles Amarante, feuilles; Roquette; Cardon; Céleri; Céleri chinois; Laitue asperge; Cerfeuil; Chrysanthème à feuilles comestibles; Chrysanthème des jardins; Mâche; Cresson alénois; Cresson de terre; Pissenlit; Oseille; Endive; Fenouil de Florence; Laitue, pommée et frisée; Arroche; Persil; Pourpier; Pourpier d'hiver; Radicchio; Rhubarbe; Épinard Tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande); Baselle; Bette à carde	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*) Répression de l' affaiblissement sclérotique de la laitue (*Sclerotinia minor)*	1,25 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. .

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-feuilles

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5,25 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 3 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Légumineuses
Peut être appliqué par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumineuses Pois sabre; Pois sabre; Soja (graines immatures); Pois cajan sec; **Haricot (Phaseolus spp)**; le haricot de Lima, haricot d'Espagne, le haricot vert **Dolique (Vigna spp)** le dolique asperge, le dolique à œil noir, le haricot papillon le haricot mungo, **Pois (Pisum spp)** le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap	brûlure alténarienne (*Alternaria* spp.) Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)	1 à 2,25 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer sur un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. .
	Ascochytose (*Ascochyta* spp.)	1 à 1,5 L/ha	
	Rouille asiatique du soya *(Phakopsora pachyrhizi*)	1 à 1,75 L/ha	
Soja; **Haricot (Phaseolus spp)**; le haricot de Lima, haricot d'Espagne, le haricot vert **Dolique (Vigna spp)** le dolique asperge, le dolique à œil noir, le haricot papillon le haricot mungo	Tache angulaire (*Phaeoisariopsis griseola)* (pas sur le soja) Anthracnose (*Colletotrichum lindemuthianum*) Rouille (*Uromyces appendiculatus*) (pas sur le soja)	1 à 2,25 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. .

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumineuses et Feuilles de légumineuses

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5,25 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 0 jour.

- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Fruits à pépins
Ne pas appliquer par aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Fruits à pépins Pomme; Pommette; Nèfle du Japon; Cenelle; Poire; Poire asiatique; Coing;	Tavelure de la pomme et de la poire (*Venturia inaequalis*, *Venturia pirina*) Oïdium *(Podosphaera leucotricha*) Rouille de Virginie (*Gymnosporangium* juniperi-virginianae)	1 à 1,5 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. dépendant des maladies ciblées. L'intervalle d'application pour la tavelure de la pomme ou de la poire est de 7 à 10 jours. Pour la tavelure de la pomme, un système fiable de prévision de la maladie devrait être utilisé Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. .

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 4,5 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 28 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Légumes-racines et Feuilles de légumes-racines
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-racines et Feuilles de légumes-racines Betterave potagère; Bardane comestible; Carotte; Céleri-rave; Cerfeuil tubéreux; Chicorée; Ginseng; Raifort; Persil à grosse racine; Panais; Radis; Daïkon; Rutabaga; Salsifis; Scorsonère; Scolyme; Chervis; Navet;	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)	1,0 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.
Carotte	brûlure alténarienne (Alternaria dauci) Répression de l'Oïdium (Erysiphe heraclei)	1,25 à 2,25 L/ha	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-racines et Feuilles de légumes-racines

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 4,5 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 0 jour
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Fruits à noyau
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Fruits à noyau Abricot; Cerise douce; Cerise acide; Nectarine; Pêche; Prune; Prune Chickasaw; Prune de Damas; Prune japonaise; Prucot; Prune à pruneaux	Pourriture brune des fleurs et des fruits (*Monilinia* spp.) L'Oïdium (*Podosphaera clandestina*)	1,0 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.
	Tavelure (*Cladosporium carpophilum*)- Venturia carpophila	1,0 à 1,5 L/ha	
	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)	1,25 à 1,75 L/ha	
Cerise (douce, acide)	Répression de La tache des feuilles du cerisier (*Blumeriella jaapii)*	1.5 L/ha	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à noyau

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis[MD] avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 4,5 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 0 jour
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Noix
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Noix Amande; Faîne; Noix de noyer cendré; Châtaigne; Châtaigne de chinquapin; Aveline; Noix de caryer; Noix de noyer noir et noix commune	Pourriture brune de la fleur (*Monilinia* spp.) Pourriture grise (*Botrytis cinerea*) Répression de la brûlure alténarienne (*Alternaria* spp.)	1 à 1,5 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Noix

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis[MD] avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 4,5 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 14 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte

Arachides
Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Arachides	Cercosporiose hâtive (*Cercospora arachidicola*) Cercosporidiose (*Cercosporidium personatum*) Pourriture de la tige (*Sclerotium rolfsii*) Répression de la sclérotiniose (*Sclerotinia* sclerotiorum). Répression do la tache mycosphaerellienne (*Mycosphaerella arachidis*)	1,25 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et répéter continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Arachides

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Fontelis^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5,25 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 14 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

ROTATION DES CULTURES

Les cultures et les groupes de cultures qui sont sur cette étiquette et la liste suivante des cultures et des groupes de cultures peuvent être plantés immédiatement après la récolte:

Colza, Groupes de culture des céréales (Orge, Avoine, Seigle, Sorgho et Blé l'exception du riz), Maïs (tous les types), coton, sous-groupe de graines sèches de légumineuses Soja, Betterave à sucre, Tournesol, sous-groupe de légumes-tubercules et légumes-cormes et Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules.

Toutes les autres cultures ne peuvent pas être plantées jusqu'à 12 mois après la dernière application de fongicide Fontelis™.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

.

1. Remplir de 1/4 jusqu'à ½ du réservoir avec de l'eau propre.
2. Tout en brassant, ajouter la quantité requise de Fongicide Fontelis**MD** dans le réservoir.
3. Continuer à remplir le réservoir avec l'agitation afin d'assurer que le produit est complètement dispersé.

Mélanger complètement afin de disperser les fongicides, une fois dispersé une agitation continue est nécessaire. Utiliser des moyens mécaniques ou hydrauliques, ne pas utiliser l'agitation de l'air.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:
Avant d'appliquer, commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer complètement tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.
Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et purger les boyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre. Nettoyer tous les autres équipements d'application utilisés. Prendre toutes les précautions nécessaires pendant le nettoyage. Ne pas nettoyer l'équipement près des puits, des sources d'eau ou des végétations désirables. Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont spécifiques au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'application aérienne
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage – Application de**

pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
Les vêtements protecteurs, la cabine de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminées régulièrement.

Mises en garde spécifique au produit pour application aérienne
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3925. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.
Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare.

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sensibilisant cutané potentiel
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange / chargement, l'application et pendant le nettoyage et la réparation.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.
- Ne pas appliquer par voie aérienne, sauf où indiqué au contraire.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines tel que maisons, chalets, écoles et aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie E.I Du Pont Canada au 1-800-667-3925 pour demander des

renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie E.I. Du Pont Canada.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténué si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnements en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, Fongicide Fontelis [MD,] ce fongicide fait parti du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide Fontelis [MD] et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Fontelis[MD] ou les fongicides du même groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Compagnie E. I. du Pont Canada ou composer le numéro sans frais de La Compagnie E. I. du Pont Canada 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE:
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne pas donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures) pour la ligne d'urgence de DuPont

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit renferme un distillat de pétrole . Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

md/mc Marques déposées/de commerce de la compagnie E.I. DuPont dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.